



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-
MOREAU LE 6 JUIN 2022**

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Silvie Côté, Christiane Pelletier, Pascale Brouillette, Véronique Béliveau et Stéphane Fraser

Sont absent (e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-122 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-123 **QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 2 mai 2022.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Il y aura une réunion extraordinaire du conseil le 13 juin prochain à 19h30. Un projet de règlement modifiant le règlement de zonage y sera adopté et un avis de motion sera donné.



Grâce au Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, une recharge de la plage a été faite au parc de l'Anse. De plus, près de 800 plants d'élyme des sables y ont été plantés.

Une soirée reconnaissance des bénévoles a eu lieu le 4 juin dernier au chalet des Sports.

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

La conseillère Suzette de Rome et la responsable de la bibliothèque, Madeline Lepage ont assisté à l'assemblée générale des bibliothèques. Plusieurs bonnes idées et nouveaux services : Club de lecture du camp de jour : Au temps des hommes Cro-Magnon, réalité augmentée, magazines en ligne.

La conseillère Christiane Pelletier informe que le comité d'environnement et de protection côtière fera des interventions au parc de l'Anse et au Parc des Grèves pour protéger la côte et les herbes qui y poussent. Il y aura aussi l'ajout des panneaux sensibilisation à la protection côtière.

La conseillère Pascale Brouillette informe qu'il y aura le lancement de la politique Famille et Aînés ce dimanche 12 juin lors de l'activité Parc en folie familial.

La conseillère Silvie Côté informe que c'est une année record d'inscriptions au camp de jour : 70 inscriptions et 8 animateurs.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DE L'ACTE DE CORRECTION POUR LE STATIONNEMENT DEVANT L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Me Marie-Josée Raymond, notaire, afin de corriger l'acte de cession du stationnement de l'église avec la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-du-Portage (réf. résolution 2020-09-180);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-124

QUE le conseil municipal mandate le maire, Vincent More, et la directrice générale, Line Petitclerc à signer l'acte de correction pour le stationnement devant l'église.

7. RÉOLUTION POUR LE MTQ POUR BRETelles D'ACCÈS AU PARC DES GRÈVES ET PARC DE L'ANSE

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'aménagement de l'entrée ouest (parc de l'Anse-du-Portage) la Municipalité a besoin d'utiliser l'emprise de la route 132 actuelle;

ATTENDU QUE dans un souci d'équité envers les autres municipalités les bretelles d'entrée et de sortie situées à l'est et à l'ouest de Notre-Dame-du-Portage devraient être de responsabilité municipale;

ATTENDU QU'en raison de l'érosion des berges, le ministère des Transports inclura le lot 4 789 060 dans l'emprise de la bretelle 00132-12-010-31A0 de façon à assurer l'intégrité pérenne de cette bretelle;

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-125

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à prendre la gestion des routes suivantes :

- Bretelle 00132-12-010-31A0 sur une longueur de 272 mètres ;
- Bretelle 00132-12-010-41B0 sur une longueur de 81 mètres ;
- Bretelle 00132-12-010-42A0 sur une longueur de 288 mètres ;
- Bretelle 00132-12-010-32B0 sur une longueur de 379 mètres.

La Municipalité précise qu'elle souhaite que les bretelles soient remises en bon état (asphaltage) avant que la cession ne soit complétée.

8. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)* est en période d'appel de projets et reçoit actuellement des demandes d'aide financière ponctuelle destinée à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de statistique Canada, datant de 2021, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage indique une population de 65 ans et plus de 400 âmes sur une population totale de 1 296 âmes, représentant 30,9% de sa population totale;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action MADA contient l'objectif 4 : *Améliorer et adapter les parcs aux besoins des citoyens de tous âges* en posant l'action 4.2 *Installer des balancelles dans les parcs municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite que les aînés puissent se sentir pleinement inclus dans leur communauté, qu'ils puissent y demeurer le plus longtemps possible et que soit valorisée la richesse de leurs savoirs et connaissances;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite prévenir l'isolement des personnes aînées, leur offrir une variété d'activités adaptées à leurs besoins et leur permettre de participer activement à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE 40 (7,29%) personnes aînées de Notre-Dame-du-Portage ont participé à la consultation;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet **Balancelles et balançoire** répond à un besoin exprimé par les aînés dans le cadre de la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Christiane Pelletier
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-126

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la présentation du projet **Balancelles et balançoire** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) de même que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)*;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage au montant de 1000 \$ et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ainsi que tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;



QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise Line Petitclerc, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

9. DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL, RESPONSABLE HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE Gaston Lamarre a remis sa démission à titre d'inspecteur de la municipalité, après 26 ans de bons et loyaux services;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Pascale Brouillette
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-127

QUE le conseil municipal offre ses chaleureux remerciements à Gaston Lamarre et lui souhaite une belle continuité dans son nouveau défi auprès de la ville de Rivière-du-Loup.

10. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE PONCTUELLE EN INSPECTION DU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC

ATTENDU QUE la municipalité, suite au départ de l'inspecteur municipal, désire se prévaloir d'une aide ponctuelle en inspection auprès du service d'urbanisme de la MRC;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec la MRC, une inspectrice offrira le service d'urbanisme et à ce titre doit être nommée par résolution pour pouvoir exercer son mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Pascale Brouillette
Il est résolu unanimement

2022-06-128

QUE le conseil municipal demande à la MRC d'offrir des services d'urbanisme en aide ponctuelle et nomme Stéphanie Cyr-Massé à titre d'inspectrice municipale et fonctionnaire désignée pour émettre des permis et certificats selon ces termes.

11. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INSPECTION 2020 – 2022 (MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP)

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup offre des services en matière d'inspection dans le cadre d'une entente intermunicipale visant principalement l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement dans 11 municipalités des MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage utilise déjà les services d'un inspecteur en bâtiment et en environnement oeuvrant dans le cadre de cette entente;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités de fonctionnement prévues dans le projet d'addenda qui sera joint à l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020-2022 dont la MRC de Rivière-du-Loup sera la mandataire et les accepte;

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu unanimement

2022-06-129

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage :

1) confirme à la MRC de Rivière-du-Loup son intention d'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'inspection 2020 à 2022;

2) autorise le maire et la directrice générale de la municipalité à signer l'addenda joint à cette entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité;

3) indique que l'adhésion de la municipalité est subordonnée aux dispositions de l'article 12, ainsi qu'à l'obligation de l'article 4 de cette entente;

12. DÉMISSION DU COORDONNATEUR DES LOISIRS

Vincent Laflamme a remis sa démission à titre de coordonnateur aux loisirs et restera en poste jusqu'au 12 juin 2022;

Le conseil municipal remercie Vincent Laflamme pour son travail et son enthousiasme à offrir un service de qualité pendant ses deux années au sein de la municipalité.

13. EMBAUCHE DU NOUVEAU COORDONNATEUR DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel de candidature pour le poste de coordonnateur (trice) aux loisirs;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un (e) candidat (e) au poste de coordonnateur (trice) aux loisirs;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-130

QUE le conseil municipal nomme Alexis Malo-Leroux au poste de coordonnateur aux loisirs et mandate Line Petitclerc, directrice générale et Vincent More, maire, à signer le contrat de travail.

14. COMITÉ D'EMBAUCHE POUR UN POSTE DE JOURNALIER

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel de candidatures pour le poste de journalier;

ATTENDU QU'il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Christiane Pelletier
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-131

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, Stéphane Fraser, conseiller et Fernand Dumont, coordonnateur entretien parcs, bâtiments et voirie à faire partie du comité de sélection pour l'embauche d'un journalier.



15. DEMANDE DE PREMIER TECH POUR UN TOURNAGE AU PARC DE L'ANSE

ATTENDU QUE la municipalité a été informée que l'entreprise Premier Tech désire faire le tournage d'un film promotionnel de la région au Parc de l'Anse;

ATTENDU QUE le tournage aura lieu le 15 ou 16 ou 17 juin 2022,

CONSIDÉRANT QU'une partie de la route du Fleuve sera fermée en alternance à partir du coin de la côte de l'Église jusqu'au parc de l'Anse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Véronique Béliveau
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-132

QUE le conseil municipal autorise le tournage du film promotionnel de Premier Tech à l'une des dates mentionnées.

16. ENTENTE 911 AVEC BELL

ATTENDU QUE la compagnie BELL devient le fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec;

ATTENDU QU'une nouvelle entente doit être signée pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1 PG (de prochaine génération);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Suzette de Rome
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-133

QUE le conseil municipal mandate le maire, Vincent More, et la directrice générale, Line Petitclerc, à signer l'entente entre la municipalité et la compagnie Bell.

17. PROPOSITION D'ASSURANCE CYBERRISQUES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une proposition d'assurance de la compagnie d'assurance CYBERRISQUES,

CONSIDÉRANT que l'option A de la proposition semble celle qui convient le mieux aux risques possibles;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Christiane Pelletier
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-134

QUE le conseil municipal accepte l'option A de la proposition d'assurance de la compagnie Cyberrisques.

18. RENCONTRE POUR LE MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU QUE la ville de Rivière-du-Loup désire revoir l'actuel fonctionnement du marché public de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-135

QUE le conseil municipal mandate Suzette de Rome pour représenter la municipalité et participer à la première rencontre organisée par la ville de Rivière-du-Loup visant à établir les bases d'une éventuelle coopération.

19. RÉSOLUTION POUR LES RÈGLES DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU ET LE PARTAGE DE LA PLAGE

ATTENDU QUE la municipalité désire clarifier les usages de la rampe de mise à l'eau, ainsi que l'utilisation de ce lieu et en améliorer la sécurité;

ATTENDU QU'une affiche sera installée au cours de l'été qui indiquera ce qui suit :

- 1- *Seule la bande de 10 mètres à l'ouest doit être utilisée pour la rampe de mise à l'eau;*
- 2- *Aucun stationnement sur la plage : voitures et remorques doivent être stationnées dans un stationnement public (par ex. Côte de l'Église);*
- 3- *Procédez à un embarquement et un débarquement rapide et courtois;*
- 4- *Un seul embarquement et débarquement à la fois;*
- 5- *La bande de 10 mètres doit aussi être respectée une fois l'embarcation à l'eau et ce, jusqu'au bout du quai;*
- 6- *Libérer le plus rapidement possible la rampe de mise à l'eau;*

- Plage non surveillée, soyez prudents ! Surveillance des enfants requise,

- Merci de garder l'endroit propre et respecter le lieu. En cas d'urgence : signalez le 911;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Pascale Brouillette
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-136

QUE le conseil municipal autorise l'installation de cette affiche au quai municipal indiquant les usages de ce lieu.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

20. RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE À LA VILLE DE RDL POUR IMPACT SONORE CAUSÉ PAR LES COURS DE L'ÉCOLE DE PILOTAGE

ATTENDU QUE la municipalité reçoit des plaintes de la part de ses citoyens qui se plaignent de l'impact sonore causé par les cours de pilotage de l'école de pilotage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-137

QUE le conseil municipal demande à la ville de Rivière-du-Loup et à l'école de pilotage de mettre en place des mesures d'atténuation du bruit (par exemple en variant les trajets, prévoyant des horaires restreints et la pose de silencieux sur les avions).

21. SUIVI DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

452 ROUTE DU FLEUVE (PIIA : GALERIE ET PATIO)

Note de la greffière-trésorière : Silvie Côté précise qu'elle se retire de la discussion et du vote sur le sujet puisqu'un des demandeurs est membre de sa famille. De plus, elle n'a pas participé aux discussions sur le sujet lors de la plénière privée des membres du conseil municipal.

ATTENDU QUE le CCU a été consulté pour la reconstruction d'une nouvelle galerie à l'avant de la résidence du 452 route du Fleuve et pour la construction d'une plate-forme en bois dans la cour latérale ouest (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QUE les garde-corps de la galerie projetée seraient en verre transparent et qu'ils ne comprendraient pas de poteaux;

ATTENDU QUE la galerie et le patio projetés seraient en bois traité naturel;

ATTENDU QU'il s'agit d'un bâtiment de style bungalow, construit il y a plus de cinquante ans, tandis que le style du garde-corps proposé est davantage moderne;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'utilisation de poteaux pour la galerie afin que le style de la galerie s'harmonise avec l'âge du bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU suggère que la galerie soit peinte en blanc ou jaune afin qu'elle s'harmonise davantage avec le bâtiment;

ATTENDU QUE les demandeurs ont précisé leur demande et mentionné leur intention de rénover l'extérieur de leur maison en lui donnant un nouveau style contemporain qui s'harmoniserait avec les nouveaux garde-corps en verre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Pascale Brouillette

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-138

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé, conditionnellement toutefois à ce que la galerie soit peinte en blanc (dans l'année qui suit) et que le dessous (c'est-à-dire la jupe) de la galerie soit formé de planches ou planchettes de bois; le plancher de la galerie et le dessus des marches peuvent être d'une couleur pâle et sobre telle qu'un gris ou beige. Le conseil recommande aux demandeurs d'intégrer des poteaux de bois blanc aux garde-corps (suggestion) et encourage les demandeurs à poursuivre la rénovation de la maison en lui donnant un style harmonieux.

479, ROUTE DU FLEUVE (PIIA : CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté concernant un projet d'implantation d'une clôture sur le terrain situé au sud de la résidence du 479 route du Fleuve (il s'agit d'un PIIA) ;

ATTENDU QUE la clôture serait en treillis de bois, de dimension limitée (longueur de seulement 8 pieds, hauteur de 4 pieds, soit 2,4 m x 1,2 m), d'une couleur sobre (blanc) et relativement loin de la route ;

ATTENDU QUE la clôture serait implantée parallèlement et près de la ligne latérale (côté est) et qu'ainsi elle préserverait la vue vers le talus boisé ;

ATTENDU QUE le style de cette clôture (c'est-à-dire poteaux de bois surmontés de boules) est déjà présent sur le terrain de la résidence située du côté nord de la route ;



ATTENDU QUE le style de cette clôture s'harmoniserait bien avec les bâtiments des environs ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver ce PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-139

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé.

534, RUE DE LA COLLINE (PIIA : RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté pour le remplacement de neuf fenêtres et de deux portes de la résidence du 534 rue de la Colline (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QUE la porte et la fenêtre projetées à l'entrée assureraient une meilleure intimité et attendu que la porte patio (côté ouest) améliorerait le confort de la maison par une meilleure isolation contre le froid;

ATTENDU QUE la résidence a un style contemporain (construction dans les années '90), que les fenêtres actuelles sont déjà en PVC blanc et sans carreaux et que le tout s'harmonise bien;

ATTENDU QUE les nouvelles portes et leurs cadres seraient de couleur blanche, assurant ainsi une bonne intégration;

ATTENDU QUE la résidence n'est pas visible à partir de la route du Fleuve et qu'il y a peu de bâtiments patrimoniaux dans les environs immédiats (c'est-à-dire : rue de la Colline et côté nord de la route de la Montagne);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver ce PIIA;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Véronique Béliveau
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-140

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé.

537, RUE DE LA COLLINE (PIIA : STATIONNEMENT)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté pour l'élargissement du stationnement actuel (en asphalte) de la résidence du 537 rue de la Colline (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QUE le stationnement est déjà en asphalte et que l'élargissement demandé est raisonnable (soit environ 4 pieds supplémentaires) pour permettre le stationnement de deux véhicules;

ATTENDU QUE le stationnement est conforme à la réglementation, en particulier car il empiètera de moins de 1,5 m en façade de la résidence (réf. article 11.1.3 du règlement de zonage), et attendu qu'il se limite à une largeur de 6 mètres;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver ce PIIA et suggère au conseil municipal de recommander au demandeur d'aménager une bande en pavés de béton de chaque côté du stationnement;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Véronique Béliveau
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-141

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé, et recommande au demandeur d'aménager une bande en pavés de béton de chaque côté du stationnement pour embellir le projet.

560, ROUTE DU FLEUVE (PIIA : AMÉNAGEMENT DU TERRAIN)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté concernant un projet pour terminer l'aménagement du terrain de la résidence du 560 route du Fleuve construite en 2019 (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QUE le projet comprendrait notamment l'aménagement de stationnements en gravier sur le côté ouest de la résidence et l'implantation de gazon en cours avant, arrière et latérales (est et ouest); deux plates-bandes de végétation et du gazon sont proposés en façade du bâtiment et aucun stationnement n'y est prévu;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver ce PIIA; le CCU note toutefois qu'un de deux arbres prévus à l'ouest du terrain semble trop près de la route;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-142

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé, et recommande à la demanderesse de s'assurer que l'arbre prévu près de la route ne nuise pas à la visibilité et à la sécurité des usagers du stationnement.

598, ROUTE DU FLEUVE (PIIA : RÉNOVATION DE LA TOITURE)

ATTENDU QUE le CCU est consulté pour un projet de réfection la toiture du 598 route du Fleuve, soit en bardeaux d'asphalte d'une nouvelle couleur (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QUE la couleur du nouveau bardeau d'asphalte est sobre, soit une teinte de gris, et que le tout s'harmonise avec le bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver ce PIIA;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Pascale Brouillette
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-143

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé.

633, ROUTE DE LA MONTAGNE (PIIA : AMÉNAGEMENT DU TERRAIN)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté pour un projet d'aménagement du terrain du 633 route de la Montagne comprenant notamment des stationnements et des allées d'accès en gravier, des allées piétonnières, des haies, un mur de roches (près de la limite est), un escalier (pour la galerie avant), un paravent (pour bacs) et un rehaussement léger du terrain à certains endroits (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QUE le demandeur a amélioré son projet conformément aux recommandations du CCU, c'est-à-dire en diminuant la surface des stationnements et des allées d'accès et ce, au profit de la végétation (trois photos illustrant ces améliorations ont été déposées au dossier);

ATTENDU la situation particulière du terrain et de la résidence, en particulier la présence de garages incorporés et la présence d'un garde-fou, face à la partie ouest du terrain, le long de la route de la Montagne;

ATTENDU QUE le CCU recommande qu'un plan corrigé des travaux soit déposé avant l'émission d'un permis autorisant les travaux et attendu que le demandeur s'est engagé à respecter cette condition;

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-144

QUE le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé, conditionnellement toutefois à ce qu'un plan final des travaux, conforme à la réglementation, soit déposé.

22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4, RUE DU GROS-PÈLERIN (HAUTEUR DE LA RÉSIDENCE)

ATTENDU QUE le CCU a été consulté concernant une demande de dérogation mineure consistant à autoriser la construction d'une résidence au 4 rue du Gros-Pèlerin, laquelle aurait une hauteur supérieure à celle autorisée au règlement de zonage 2021-08-421 ; la résidence aurait une hauteur moyenne de 10,15 m alors que le règlement stipule plutôt une hauteur maximale de 8 m ;

ATTENDU QUE le terrain est en pente descendante (vers le nord) par rapport à la rue du Gros-Pèlerin et qu'il est d'un niveau beaucoup plus bas que la rue (situation particulière dans ce secteur) ;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent construire une allée d'accès (menant à sa résidence) avec une pente descendante vers la rue (au sud) afin d'éviter que l'eau de la rue (pluie ou fonte de neige) ne s'écoule vers sa résidence ;

ATTENDU la configuration particulière de la rue à cet endroit et attendu la situation entourant la gestion des eaux dans ce secteur (situation exceptionnelle);

ATTENDU QUE les demandeurs ont conçu leur projet en portant une attention particulière à la conservation des percées visuelles bénéficiant à des voisins, notamment en construisant un garage attenant et non pas un garage isolé ;

ATTENDU QUE quelques maisons dans le voisinage sont d'une hauteur similaire en raison du relief en pente ;

ATTENDU QU'un avis public sur la demande de dérogation mineure a été publié dans le journal Info-Portage et attendu qu'aucune objection n'a été communiquée à son sujet;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont d'avis :

- que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur; et
- que la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance, par un propriétaire d'immeuble voisin, de son droit de propriété;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-145

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée et rende celle-ci réputée conforme.

23. PROGRAMME TERRITORIAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE (ANNÉE 2022)

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage est partenaire du Programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024 constitué en vertu du règlement numéro 274-21 de la MRC de Rivière-du-Loup;



ATTENDU les dispositions de l'entente de service entre la Municipalité et la MRC pour la gestion locale du Programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale;

ATTENDU QU'un appel de projets s'est tenu du 11 avril au 16 mai dernier (pour le territoire de la municipalité) et que deux demandes d'aide financière ont été déposées dans le cadre dudit programme;

ATTENDU QUE le budget alloué pour cet appel de projets est de 25 000 \$ provenant à 60% du ministère de la Culture et des Communications et à 40% de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces deux demandes d'aide ont été évaluées et analysées par le CCU en fonction des critères dudit programme et attendu les recommandations de ce comité;

ATTENDU QUE des vérifications administratives ont été effectuées et des précisions ont été apportées aux demandes déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-146

QUE, dans le cadre dudit programme, le conseil municipal retienne les projets suivants et accorde les aides financières suivantes, le tout conditionnellement au respect des paramètres du programme et de la réglementation applicable :

- 537 route du Fleuve : projet de restauration des façades avant et latérales du bâtiment (peinture des parements extérieurs, fenêtres, moulures, volets, joues de lucarnes); aide d'un maximum de 12 000 \$;
- 537 route du Fleuve : projet de reconstruction de la galerie avant du bâtiment; aide d'un maximum de 3 500 \$ pour les travaux et aide d'un maximum de 1 000 \$ pour la production des plans par un architecte;
- 559 route du Fleuve : projet de changement de la porte principale à l'avant du bâtiment; aide d'un maximum de 6 000 \$;
- 559 route du Fleuve : projet de peinture des façades avant et latérales du bâtiment (peinture des bardeaux de cèdres); aide d'un maximum de 1 000 \$;
- 559 route du Fleuve : projet de peinture de la toiture d'origine du bâtiment; aide d'un maximum de 1 500 \$.

24. OFFRE DE SERVICE POUR ÉVALUATION DU 426, ROUTE DU FLEUVE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services d'une firme d'architecture qui offre des services spécialisés en patrimoine immobilier pour la réalisation d'une étude pour le bâtiment sis au 426, route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour l'ensemble des services décrits s'élèvent à 5 400 \$ et comporte deux volets soit l'option de conservation et l'option de sa démolition;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-147

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de STGM architectes faite le 17 mai 2022 pour une dépense totale de 5400 \$ (avant taxes).

25. ACTIVITÉS À VENIR

Dimanche 12 juin : Parc en folie au parc Julie-Gagné, de 12h00 à 17h00
Zone d'animation (jeux gonflables, jeux animés, mascotte, kiosque BBQ), tournoi de spikeball amical, kiosque de lancement de la Politique Familles et Aînés.

Jeudi 23 juin : Festivités de la Fête nationale à la piscine municipale et au quai Spectacles, kiosque BBQ et bar, jeux gonflables, jeux de fête foraine, feux d'artifices.

Jeudi 23 juin : ouverture officielle de la piscine municipale.

Vendredi 24 juin : ouverture de l'école de l'Anse avec une nouvelle exposition.

Mardi 12 juillet : premier concert du couchant (qui sont dorénavant les mardis soir).

Lundi 27 juin : début du camp de jour.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

26. PASSAGE À VÉLO DE LA FONDATION CHARLES-BRUNEAU

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage à vélo organisé par la Fondation Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE les cyclistes effectueront leur passage dans la municipalité le mardi 5 juillet et qu'ils seront escortés par des véhicules de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Pascale Brouillette
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-148

QUE le conseil autorise le passage à vélo de la Fondation Charles-Bruneau le mardi 5 juillet 2022 dans la municipalité.

27. DEMANDE AU MTQ POUR INSTALLER DEUX AFFICHES SUR LA ROUTE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande citoyenne concernant la pollution sonore produite par les motocyclettes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Pascale Brouillette
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-149

QUE le conseil demande la permission d'afficher deux affiches faisant la promotion du respect du voisinage par les motocyclistes dans les deux montées de la route de la Montagne.

28. PARC JULIE-GAGNÉ EN FOLIE ET LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Dimanche 12 juin, de midi à 17h, la population est invitée à venir célébrer l'arrivée de l'été au parc Julie-Gagné. Une foule d'activités vous attendent (jeux



gonflables, maquillage, animation, etc.). Par la même occasion, la municipalité en profitera pour lancer sa nouvelle politique Famille et Aînés.

29. CAMPAGNE DE MEMBERSHIP 2022-2023 DU COMITÉ ZIP

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son adhésion au comité Zip Sud-de-l'Estuaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-150

QUE le conseil accorde un montant de 50 \$ pour renouveler son adhésion au comité Zip Sud- de-l'Estuaire.

30. LA MARCHE POUR L'ALZHEIMER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les dons recueillis serviront à déployer des services de répit stimulation et de centre de jour dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Véronique Béliveau
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-06-151

QUE le conseil accorde un montant de 100 \$ à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent.

31. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS – MAI 2022

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

32. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉ PAR DÉLÉGATION MAI 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2022-06-152

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 234 558,93 \$.



PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques sujets ont été abordés pendant la période de questions :

- L'émission d'un permis de rénovation pour un projet sur la rue de la Colline;
- Le projet de réaménagement du parc des Grèves et certaines problématiques observées (poubelles, camping);
- La vitesse de certains véhicules au Parc de l'Amitié et les solutions envisagées pour y améliorer la sécurité.

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 20 h 44.

Vincent More

Maire

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire